

## Syndicat du Logement et de la Consommation

**SLC - CSF** 

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris Tel/Fax : 01 40 31 70 00

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

20 janvier 2006

## **AFFAIRE DES HLM DE PARIS**

## LE SLC DEMANDE REPARATION DU PREJUDICE SUBI PAR LES LOCATAIRES

Lundi 23 janvier 2006 s'ouvre, devant le Tribunal Correctionnel de Paris, le procès d'une cinquantaine de dirigeants de société poursuivis pour abus de biens sociaux, trafic d'influence, escroquerie et fausses factures, dans le cadre de l'affaire dite des « HLM de Paris », dont le début de l'instruction remonte à plus de 10 ans et dans laquelle le SLC s'est porté partie civile.

Dans cette affaire, sont particulièrement en cause les anciens marchés de chauffage et METP des ascenseurs à l'OPAC de Paris, dont les contrats abusifs se sont traduits pour les locataires par un surcoût de plusieurs dizaines de millions d'euros payés dans leurs charges locatives.

Le SLC, première organisation de locataires à Paris \* et représentant les locataires au Conseil d'Administration de l'OPAC de Paris depuis 1992, a été la seule organisation à dénoncer dès 1994 les surcoûts de ces contrats et à exiger leurs résiliations.

Dès 1999, Emmanuel SPINAT, Administrateur, représentant SLC des locataires, a également demandé à l'ancien Président de l'OPAC et au Conseil d'Administration de se porter partie civile. Face à leur refus catégorique à deux reprises, le SLC s'est donc constitué partie civile en février 2001, afin de défendre les intérêts des locataires.

Depuis 5 ans et jusqu'à ce jour, le SLC est donc la seule organisation représentative des locataires reconnue comme partie civile dans la procédure précitée.

Le SLC entend, qu'à l'issue du procès, toutes les procédures soient mises en œuvre pour dédommager les locataires du préjudice subi.

\* \* \* \*

**Contact Presse:** 

Emmanuel SPINAT, Président du SLC

Administrateur de l'OPAC de Paris

Mobile: 06 07 49 48 15 - Bureau: 01 40 31 70 00

<sup>\*</sup> le SLC est aujourd'hui la première organisation représentative des locataires des logements sociaux parisiens sur l'ensemble des quatre principaux bailleurs sociaux de la Ville (OPAC, RIVP, SIEMP, SAGI) après avoir obtenu le plus grand nombre de voix aux élections des représentants des locataires en décembre 2002.